

Autorité de Protection des Données

Rue de la Presse 35
1000 Bruxelles

Réf.: B5/RA/YK/2018- 18
Agent traitant - Yvette Kyembwa - Chef de bureau – Secrétariat Général
Ville de La Louvière - 064/77.39.16 - ykyembwa@lalouviere.be

La Louvière, le *27 juillet 2018*

Objet: Communication de données relatives à la composition des cabinets des bourgmestre et échevins – Demande de citoyens

Madame, Monsieur,

La Ville de La Louvière a reçu deux demandes d'informations portant sur les collaborateurs des cabinets mayoral et scabinaux, dont l'un fait l'objet d'un recours auprès de laCADA.

En effet, l'administration a été invitée à transmettre la liste des membres des cabinets des Bourgmestre et Échevins, et du(de la) Président(e) de CPAS pour les trois dernières législatures (2000-2006, 2006-2012 et 2012 à ce jour).

Et pour chaque collaborateur ou expert externe de ces cabinets communaux, communiquer :

- la date d'entrée en fonction et de sortie éventuelle ;
- la modalité de son engagement (détachement interne, détachement externe, contrat de travail, etc.) ;
- le volume d'emploi (temps plein, mi-temps, etc.) ;
- le titre et les attributions et ou compétences ;
- le barème ;
- les mandats dérivés éventuels pour lesquels la commune/le collège l'a désigné.

Par décision du 23 juillet 2018 jointe à la présente, le Collège communal a décidé de ne communiquer aux demandeurs que les renseignements suivants :

Ville de La Louvière

Hôtel de Ville
Place Communale 1
7100 LA LOUVIERE

www.lalouviere.be
tél. 064 277 811

- les mandats dérivés éventuels des membres et experts externes des cabinets mayoral et scabinaux ;
- le volume de l'emploi ;
- le montant global de la rémunération ;
- les titres/ attributions et ou compétences.

Et pour le reste, à savoir l'identité des collaborateurs n'ayant pas de mandat dérivé (et donc n'exerçant aucune fonction publique), leur date d'entrée en fonction et de sortie éventuelle, ainsi que les modalités de leur engagement, contiennent des données potentiellement sensibles au regard des dispositions du RGPD, d'où la réserve émise par le Collège.

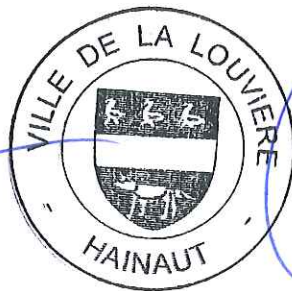
Les principes de prudence et de précaution conduisent à devoir s'en référer à l'Autorité chargée du contrôle du respect des principes fondamentaux de la protection des données à caractère personnel, avant de communiquer des informations susceptibles de porter atteinte à la vie privée.

Nous sollicitons donc votre avis afin d'éclairer le Collège communal sur ce qu'autorise le RGPD en la matière et lui permettre de se positionner sur l'intégralité de la demande.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur général ff,

O. COUVREUR



Le Bourgmestre,

J.GOBERT